

ACTIVITE ESCALADE

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité

1 ESPACE SPORTIF DE PRATIQUE	Port du masque obligatoire à l'entrée des installations, dans les circulations, possibilité de l'enlever durant sa pratique sportive.
	Obligation de se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment et régulièrement durant sa pratique.
	Entrée et sortie différenciées, indiquées sur les portes, séparées par une table sur laquelle du gel hydroalcoolique est disponible.
	Accès aux vestiaires (individuels ou collectifs) et toilettes accessibles dans les conditions strictes de distanciation sociale, de port de masque et de lavage des mains.
2 AVANT LA PRATIQUE	Tenue d'un registre de présence par l'enseignant avec noms, prénoms de chaque pratiquant (traçabilité fournie aux services sanitaires en cas d'enquête épidémiologique).
	Vous munir du kit suivant : gel hydro alcoolique, chiffon microfibre, masque, gourde, serviette, un petit sac (type sac congélation) pour stocker le masque.
	Les étudiants devront limiter au strict minimum leur temps de présence dans les vestiaires pour se mettre en tenue adaptée à la pratique de l'escalade. Arriver à l'heure et repartir dès la fin de leur séance.
	L'entrée dans l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment de la dépose du masque.
3 PENDANT LA PRATIQUE	Distance obligatoire de 2 mètres entre chaque étudiant, sauf pour la parade en début de voie pour le "grimper" en tête. Interdiction d'utiliser de la magnésie en poudre, de marcher pieds nus ou d'être torse nu. Port du masque obligatoire pendant les regroupements ou les divers allers et venues.
	Le grimpeur lave ses mains avant et après son passage sur la voie. Pour effectuer l'ascension le grimpeur peut enlever son masque. L'assureur au sol garde son masque.
	Utilisation des matériels personnels fortement conseillée (boudrier, chaussons, systèmes d'assurage) mais possibilité de prêt à condition de se désinfecter systématiquement les mains avant et après leur utilisation. Les effets personnels ne seront pas mélangés à ceux des autres étudiants.
	Le rangement du matériel dans le local se fera par les étudiants après désinfection du matériel en respectant une distance de sécurité.
	Nombre d'étudiants limité (24 max)
4 APRES LA PRATIQUE	La sortie de l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment du départ.
	La sortie des bâtiments se fait dans le respect de la distanciation sociale, et des sens de circulation matérialisés.

En cas de symptômes, respectez les consignes sanitaires et restez chez vous